

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE

n°338

SEPTEMBRE 2022

ERRATUM (21/09/2022)

SPÉCIALE : TÊTES DE RIVIÈRE SAISON 2022-2023

Veillez trouver ci-dessous le détail et les contacts des différentes organisations locales des têtes de rivière interrégionales du mois de **novembre 2022** :

1. Zone Nord-Est : Toul (54) le **dimanche 13 novembre** ; Contact : Didier LEREBOUTET - 06 69 54 38 42 – didier.lereboullet@ffaviron.fr <https://www.lgeaviron.eu/>
2. Zone Nord-Ouest : Caen (14) le dimanche 13 novembre ; Contact : Alexandre HUSS - 06 75 24 90 18 - alexandre.huss@ffaviron.fr <http://zone-nordouest-aviron.fr/>
3. Zone Sud-Est : Belley (01) le dimanche 13 novembre ; Contact : Pascal MOREL - 06 77 46 26 26 - pascal.morel@ffaviron.fr <http://www.zone-sud-est-aviron.fr/>
4. Zone Sud-Ouest : **Bressols (82)** le dimanche 13 novembre ; Contact : Germain PONTOIS (jusqu'au 31/12/22) - 06 78 87 40 60 – germain.pontois@ffaviron.fr <https://avironzonesudouest.weebly.com/>

Veillez trouver ci-dessous le détail et les contacts des différentes organisations locales des têtes de rivière interrégionales qui se dérouleront le **12 mars 2023** :

1. Zone Nord-Est : **Toul (54)** le dimanche 12 mars 2023 ; Contact : Didier LEREBOUTET - 06 69 54 38 42 - didier.lereboullet@ffaviron.fr <https://www.lgeaviron.eu/>
2. Zone Nord-Ouest : Caen (14) le dimanche 12 mars 2023 ; Contact : Alexandre HUSS - 06 75 24 90 18 - alexandre.huss@ffaviron.fr <http://zone-nordouest-aviron.fr/>
3. Zone Sud-Est : Marignane (01) (lieu à confirmer) – le dimanche 12 mars 2023 ; Contact : Pascal MOREL - 06 77 46 26 26 - pascal.morel@ffaviron.fr <http://www.zone-sud-est-aviron.fr/>
4. Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade (47) (lieu à confirmer) – le dimanche 12 mars 2023 Contact : à déterminer au 31/12/22.

Dans le cadre du chemin de sélection 2022-2023 qui sera communiqué par la Direction Technique Nationale, les athlètes ayant pour projet d'intégrer un collectif national peuvent être appelés à participer à ces têtes de rivière interrégionales. A ce titre, il appartient aux clubs et aux athlètes de s'assurer du bon respect des procédures d'engagement à ces compétitions.

Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

Ces épreuves ne sont pas sélectives pour les para-aviron.